dans une auge commune et quand l'un d'eux venait à pénétrer dans cette malheureuse auge, la laiterie qui est adjointe à l'étable meritait vraiment le nom de « laiterie » puisque pour le grand rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'organisation de la consultation des nourrissons; c'est-à-dire, la nécessité de donner aux enfants nourris artificiellement du lait exempt de tous ferments nuisibles. Pour l'aménagement de la laiterie, la Commission des Hospices a appliqué les derniers progrès de la science à notre poste pour le traitement du lait et il n'est pas sans intérêt d'indiquer à nos lecteurs les précautions infinies qui vont être prises pour laisser au lait toutes ses qualités nutritives.

Dans la plupart des *Gouttes de lait*, le lait est chauffé à cet préalablement stérilisé, c'est-à-dire porté à une température de 110 degrés environ, afin de détruire tous les ferments qui provoquent chez les enfants du premier âge la diarrhée infantile et autres maladies non moins sérieuses.

Les récentes communications de l'Académie de Médecine ont démontré qu'il fallait en revenir à la confiance trouble qu'on mettait dans le lait stérilisé. On y tue bien les mauvais ferments, mais on y détruit aussi, par la chaleur même, une grande partie des matières indispensables à la nutrition et à la croissance des nouveaux-nés.

On remédie à ces inconvénients par la pasteurisation. Cette opération qui consiste à détruire les microbes pathogènes en laissant intacts les éléments indispensables à la nutrition. a le double avantage de conserver au lait toute sa valeur et de lui enlever le goût de cuit que donne la stérilisation.

C'est cette pasteurisation qui sera pratiquée à la Laiterie de la Bourgogne. Son principe est de porter le lait à une température d'environ 70 degrés et de le refroidir ensuite brusquement. Divers appareils mûs par la vapeur concourront à l'opération de la pasteurisation. Des machines spéciales empliront automatiquement les biberons, d'autres laveront les biberons qui auront été donnés aux enfants et par mesure de précaution, le lait destiné aux nourrissons sera pasteurisé une seconde fois avant d'être livré à la consommation.

Toute cette organisation a été faite sur les données du distingué président des Hospices et vaillant député et maire de Tourcoing, M. Drou, lequel a visité de nombreuses installations de genre dans ces derniers temps, et ce sont les connaissances qu'il a acquises dans ces visites qui ont permis à la Commission des Hospices d'installer une laiterie qui répondra à tous les desiderata de la science moderne, et qui sera un des puissants ressorts de la réussite de cette consultation de nourrissons, pour l'organisation de laquelle nous persévérerons nos lecteurs dans un des nos prochains numéros.

Théâtre municipal. — Nous attirons particulièrement l'attention de nos concitoyens, amateurs de beaux spectacles, et qui se font de jour en jour plus nombreux sur la délicieuse représentation de cette pièce qui paraît pour aujourd'hui dimanche en matinée au Théâtre municipal, place Leverrier.

A la demande générale, M. Bourdette, directeur de notre scène, a bien voulu donner une deuxième représentation de cette opérette si gaîe, si attrayante qu'est la *Poupée* et dont le succès fut si vif lorsqu'elle fut jouée il y a quelques semaines.

Il y aura donc salle comble aujourd'hui et foire au théâtre de la place Leverrier.

Le grand concert d'hiver des Cricket-Sticks. — C'est le samedi 6 février, à huit heures très précises, qu'aura lieu au Théâtre municipal, le premier grand concert d'abonnement des *Cricket-Sticks*.

La commission s'est assuré le distingué concours de Mlle Geneviève Mathieu, du Conservatoire de Paris, de M. Sarwell, baryton solo des Concerts Lamoureux; M. Edmond Jacob, violoncelliste; Mlle Marthe Richard, des Mathurins; M. William Berley, du théâtre de Tabarin; M. Stupuy, pianiste.

Avec de pareils éléments, le concert du 6 février sera la plus intéressante réunion d'hiver. Si nous ajoutons qu'au programme figure Pantin de Wagner, le Wattelin de la merveilleuse chorale de MM. Joseph et Louis Rosser, par 160 choristes, nous aurons complété l'ensemble de cette soirée offerte à toutes les nombreuses protectrices par la Société des *Cricket-Sticks*.

Dans quelques jours nous publierons le programme détaillé de cette magnifique soirée.

Concert. — La Société des Concerts symphoniques de Tourcoing offrira un grand concert à ses membres protecteurs et honoraires le samedi 30 janvier prochain, à huit heures précises, au Théâtre municipal, place Leverrier.

La commission s'est assuré le concours de Mlle Mazuir, cantatrice du Théâtre Royal de la Monnaie, premier prix du Conservatoire de Paris.

M. Georges Dante, ténor de l'Opéra-Comique, soliste des Concerts Colonne et Lamoureux.

M. Jules Marnef, violoncelle solo des Concerts Lamoureux.

Nous donnerons prochainement quelques détails sur ces artistes de réelle valeur.

L'orchestre interprétera, sous la direction du Mde de M. Auguste Dubois, plusieurs œuvres importantes, entr'autres : la Symphonie Pathétique de P. Tchaïkowski, qui vient d'être exécutée pour la première fois à Paris.

Distribution de charbon aux indigents. — L'Administration charitable du Bureau de Bienfaisance a fait procéder au cours de cette dernière année à la troisième distribution des bons de charbon entre toutes les familles inscrites sur ses controles.

Il a été distribué de ce fait 1614 bons de 50 kilos de charbon.

Accidents de travail. — M. Jean Louis Vandenbroucke, 23 ans, tisserand, rue Jean-Parent-Frère, fabricants rue Pie de la Guerre, a fait une chute dans un escalier.

Contusion du reins. Docteur Bernard, 6 jours.

Mme Marie Wibault, 23 ans, fil-boxeuse chez Charles Sax, rue du Château, a mal le corps contusionné entre une table et un métier. Contusion de la cuisse gauche. Docteur Defosses, 6 jours.

— Mlle Hélène Vandamme, 14 ans, bobineuse chez Alexandre Joire, filateur de coton, rue de la Lutte, a été atteinte de plaie contuse de l'auriculaire gauche qui a été comprimé par un cylindre. Docteur Vienne, 7 jours.

— M. François Lafutte, 50 ans, visiteur au service du matériel roulant de la Compagnie du chemin de fer du Nord, a été contusionné à la cheville gauche en replaçant un wagon derailé. Docteur Bernard, 5 jours.

— Mlle Clémence Vanhoorel, 14 ans, bobineuse chez Desurmont et Cie, rue de Cambrai, a contracté une violente contusion de la cuisse gauche avec enflure de l'épiderme. Le membre a été entouré d'un vaste pansement ouaté. Docteur Delerange, quinze jours.

— M. Jules Durieux, 22 ans, tisserand chez Mathieu, rue de Roubaix, fabricant, a bras droit cassé entre une table et un métier. Contusion de la cuisse gauche. Docteur Defosses, 6 jours.

— Mlle Hélène Vandamme, 14 ans, bobineuse chez Alexandre Joire, filateur de coton, rue de la Lutte, a été atteinte de plaie contuse de l'auriculaire gauche qui a été comprimé par un cylindre. Docteur Vienne, 7 jours.

— M. François Lafutte, 50 ans, visiteur au service du matériel roulant de la Compagnie du chemin de fer du Nord, a été contusionné à la cheville gauche en replaçant un wagon derailé. Docteur Bernard, 5 jours.

— Mlle Clémence Vanhoorel, 14 ans, bobineuse chez Desurmont et Cie, rue de Cambrai, a contracté une violente contusion de la cuisse gauche avec enflure de l'épiderme. Le membre a été entouré d'un vaste pansement ouaté. Docteur Delerange, quinze jours.

— M. Jules Durieux, 22 ans, tisserand chez Mathieu, rue de Roubaix, fabricant, bras droit cassé entre une table et un métier. Contusion de la cuisse gauche. Docteur Defosses, 6 jours.

Le mouvement de la population tourquoise. — Du 11 au 17 janvier, il est arrivé à Tourcoing 25 décès, 10 hommes, 8 femmes et 9 enfants, et 11 en part 9 : 3 hommes, 5 femmes et 1 enfant.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : huîtres 1008; marennes 1000; choux rouges, 100 kilos; endives, 400; artichauts, 100; poireau, 30 kilos; beurre, 17 kil.; pommes de terre, 500 kilos; carottes, 300 kilos; signous, 500 kilos.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accidents de travail. — Chez MM. Dedal-Mouillot, un ouvrier teudeur, M. Watel-Louis âgé de 30 ans, avait brûlé la jambe gauche par la chute de liquide.

Le docteur Masson a prescrit un repos de cinq jours.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Vendredi soir vers 3 heures de l'après-midi, a eu lieu, sur le place de la Mairie, une collision entre un tramway et la voiture de M. Leplat, cultivateur. Le tablier du tramway fut défoncé par la violence du choc et deux glaces furent brisées.

L'un des chevaux a été blessé.

On n'a pas eu d'accident de personne à enregistrer.

LANNOY

SAILLY

Pigeons voyageurs. — Le recensement de fin d'année des pigeons voyageurs accuse 80 de moins volatiles pour trois propriétaires. Cinquante-six de ces pigeons sont entraînés dans la direction de Paris-Orléans.

FINANCES

Le Bulletin Financier ne nous est pas parvenu hier soir.

Lundi 18 et Mercredi 20 : VENTE-RÉCLAME aux Galeries Lilloises : MOUCHOIRS, trame soie, 0f45.

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille

Audience du 15 janvier

Présidence de **M. Dassonville**, président.

— Assesseurs, **MM. Regert et de Beaulieu** juges. — Ministère public, **M. Carré de Malberg**, substitut.

UN SCANDALE AU PALAIS

Coup monté par les nationalistes. — La main dans le sac. — Comment des gens se disant patriotes exploitent un cadavre et machinent un procès.

L'affaire que le Tribunal Civil est appelé à apprécier sous les ordres de Vive Masse contre Rivola et Dandrumez mérite de retenir une attention toute particulière.

Elle met en lumière les procédés de la secte des gens qui se sont assuré le monopole de la probité, du patriotisme et des bonnes manières. Et grâce à l'impassible loyauté d'une modeste ouvrière qui, en dépit des menaces n'osait qu'à peine fléchir, elle a permis de prendre la main dans le sac les gens qui depuis quelques mois avaient tripotonillé cette scandaleuse exploitation d'un cadavre.

Les faits

Le 30 juin 1903, un ouvrier d'Armentières, nommé Masse, décédait à l'hôpital civil. Le malheureux, marié depuis trois ans, n'avait vécu que quelques semaines avec sa femme et après de nombreux séjours à l'hôpital, venait d'y payer son tribut à la tuberculose.

Il avait pourtant pu, avant d'y entrer pour la dernière fois rédiger en présence de témoins qui avaient contresigné ses dernières volontés, un testament aux termes duquel, conformément à ses convictions, il déclarait refuser les secours d'une religion quelconque et réclamait des funérailles purement civiles. Il nommait M. Rivola, conducteur des travaux de la Mairie d'Armentières, d'assurer l'exécution de ces dispositions.

Masse mort, M. Rivola se rendit à la Mairie, retira le permis d'inhumer et organisa pour le 3 juillet les obsèques civiles de son camarade, qui furent annoncées dans les journaux.

Aucun incident ne se serait produit sans les interventions que Mr Escoffier a révélées à l'audience. La veille des funérailles, M. Motte-Cordonnier, maire, qu'il nomme, et le patron de Masse intervinrent, puis une seur et un neveu, puis un vicaire du Sacré-Cœur. Un nouveau permis était sollité. Le juge de paix refusait d'abord officiellement d'intervenir, ainsi que le commissaire de police. Mais on n'osait encore saisir le magistrat d'une citation régulière, la veuve n'ayant pas donné signe de vie.

Enfin, le jour des funérailles, la veuve était relancée à son atelier; amenée à la Mairie en compagnie d'un curé et sollicitait à son tour le permis d'inhumer.

Le maire se contenta de répondre que ce permis ayant déjà été régulièrement délivré, il n'appartenait à personne d'en faire de nouveau si on le saisissait régulièrement. Et celui-ci refusait nettement du tremper d'une façon quelconque dans les manœuvres des bons apôtres.

Mais la malheureuse femme ne soupçonnait nullement l'exploitation que l'on entendait faire de cette machine infâme et l'on ne parvint se jour-là qu'à provoquer un scandale inconcient au moment où le corps quittait l'hospice civil.

Toutefois, on obtint sur ces entrefaites une signature de la veuve sans lui faire connaître l'usage qu'on prétendait en faire et, peu après, sans bruit, un procès en dommages-intérêts était intenté en son nom à Mr Rivola et à M. Dandrumez.

Année dégueu

C'est dans ces conditions que le procès allait être plaidé il y a quelques semaines. Mr Gayot se présentait pour la veuve inconsolable et indignée. Mr Escoffier pour Puerpateur Rivola et Mr Delesalle pour le mari.

Or, au moment où l'affaire allait venir, voilà que, telle une bombe, les conclusions de M. Rivola venaient tomber dans le dossier des scellitanis.

Elles étaient ainsi conçues :

Attendu que Mme veuve Masse assigne M. Rivola en 2.000 francs de dommages et intérêts pour avoir fait procéder aux funérailles civiles de son mari, décédé, alors que celui-ci, par un testament postérieur, aurait révoqué ses premières dispositions.

Attendu, que sans avoir à examiner si la prétention de la demanderesse est fondée, Rivola conclut et offre de prouver que c'est sans le consentement de la demanderesse que l'instance est engagée;

Que celle-ci aurait déclaré à plusieurs personnes dont les témoignages ne sauraient être suspects, qu'elle était complètement étrangère aux poursuites engagées;

Qu'elle savait que son mari avait manifesté à diverses reprises l'intention de ne pas faire enterrer sans le concours d'aucune religion, et qu'en aucune circonstance, elle ne saurait permettre pas de s'opposer à l'exécution des volontés de son mari;

Attendu que les faits étaient prouvés, il est de toute évidence que la demande actuelle ne serait pas recevable.

Qu'il y a lieu d'ordonner préalablement une enquête à l'effet d'établir le bien fondé des allégations ci-dessus reproduites;

Attendu que Rivola, en permis d'inhumer a été remis régulièrement à Rivola;

Qu'il appartenait au Juge de Paix seul, de statuer sur les difficultés, qui pourraient être soulevées à l'occasion des funérailles de Masse;

Qu'en exécutant les ordres du Juge de paix, le commissaire Rivola n'a commis aucune faute pouvant entraîner sa responsabilité;

Par ces motifs :

Dire et juger qu'une décision du Juge de Paix pouvait seule retirer à Rivola, le droit de procéder à l'inhumation de Masse;

Dire et juger qu'aucune faute ne peut lui être reprochée;

Dire la demande de Madame veuve Masse irrecevable et mal fondée,

Condamner la demanderesse aux dépens dont distraction au profit de Me Delesalle, avoué.

— Subsidiairement,

Autoriser Rivola, à prouver tant par titres que par témoins et dans les formes de droit :

1. Que le 2 juillet, jour des funérailles de Masse, le sieur Masse a déclaré qu'il ignorait le décès de son mari, dont les funérailles avaient lieu sans son consentement, que la veuve de la défunte a déclaré ne pas s'opposer à ce que la Mairie d'Armentières en vogue du travail réclamé;

2. Que le Maire d'Armentières n'est borné à requérir d'un autre adjoint le Juge de Paix, pour remplir les fonctions de maîtrise;

3. Que quelques jours après on fit signer à la veuve Masse un papier en blanc, sous lui dire Puisque que l'on allait en faire;

4. Que munie de ce blanc seing obtenu par des moyens singuliers, des personnes prétendaient bien intentionnées, n'ayant en vue que le respect du aux dernières volontés de Masse, intentèrent une action actuellement pendante devant le Tribunal;

5. Que la femme Masse est restée étrangère à ces poursuites, qu'elle n'a connue que par des indiscrétions;

6. Que c'est contre le gré de la demanderesse que le procès est poursuivi en son nom et que des dommages et intérêts sont demandés.

La débâcle

La situation devenait grave et menaçait de tourner au tragique pour les écuyers tranchants et chevaliers servants de la veuve, plaidoyant à son insu, ce qui est mieux encore que par procuration.

Une remise fut sollicitée à tout prix et finalement obtenue...

Mais elle n'a pas apporté aux demandeurs la satisfaction qu'ils avaient voulu obtenir de femme de bon sens, qui avait appris enfin le rôle qu'on voulait lui faire jouer.

Et à l'audience de ce jour, le demandeur, ou plutôt ceux qui avaient mis le nom inusé la parole en son nom, ont dû faire défaut. Le désistement qu'ils offraient à cité refusé par les conseils des défendeurs, parce qu'il n'était pas signé par la demanderesse elle-même et celle-ci rendue circonspecte, refusait à ses « volontaires » toute signature quel qu'en fût le but demandé. Les défendeurs ont dû se battre en retraite, exposant leur protégée à la condamnation aux frais qui est inévitable. Mais elle en connaît maintenant le prix, et la note ne parviendra pas jusqu'à elle.

C'est dans ces conditions que Mr Escoffier et Delesalle ont plaidé pour MM. Rivola et Dandrumez et exposé les faits relatés ci-dessus. Et comme morale on peut retenir, en attendant le jugement, ces mots par lesquels terminait Mr Escoffier : « Nos adversaires, après avoir tripotagé et de telles manigances, ne sortiront certes pas grandis de cette enceinte. »

Tribunal de simple police de Cervin

Patron contre Syndicat. — Le tribunal de simple police de Cervin avait jugé une demande d'indemnité de 1215 francs, pour préjudice causé par le Syndicat des verriers du Nord et du Pas-de-Calais à M. Bernard, patron verrier, à Hénin-Liétard, sous prétexte que huit ouvriers syndiqués avaient suspendu leur travail pendant 12 heures contrairement aux engagements.

Après une plaidoirie de Mr Escoffier du barreau de Douai, parlant au nom du syndicat, le juge de paix a réduit la demande d'indemnité à 600 fr. qui devront être payés par les huit ouvriers, à raison de cinquante centimes, et a débouté M. Beauvois de sa demande d'indemnité contre M. Hamer, président du Syndicat des verriers qu'il a mis hors de cause.

CHRONIQUE DES SPORTS

SPORT HIPPIQUE

Club Hippique de Roubaix

Le concours hippique de Roubaix aura lieu cette année, les dimanche 12 et lundi 13 juin prochain, à la piste du Bois du Breucq.

FOOT-BALL

Le Stade Roubaisien au Havre

L'équipe du Stade qui se rend au Havre, pour matcher le première équipe du Havre-Athlétique-Club se prépare sérieusement.

Voici la composition de l'équipe : Nivesse, Fontonelli, Corein, Matisse, E. Toulet, Maertens, Lucy, Van Middel, A. Dominer (cap.), Defromes, Ch. Toulet.

La seconde équipe ne jouera pas contre l'Olympique et s'entraînera à 2 heures contre les équipiers IV.

L'équipe III jouera deux matches : à 9 h. 1/2 contre l'Iris Stade Lillois III à Lille. Les équipiers prendront le train de 8 h. 15. L'après-midi, à Lille, à 2 h. 1/2, elle jouera son second match contre l'Association Sportive des Arts.

Les équipiers seconds qui voudraient jouer l'après-midi sont priés de bien vouloir prendre le train de 4 h. 08.

Championnats du Nord (U. S. F. S. A)

Voici les matchs de championnat qui doivent se jouer aujourd'hui :

1re serie. — Olympique Lille (4) Racing Club Roubaisien, à 2 h. 1/2, terrain de l'O. L. à Lille.

Institut Industriel du Nord (4) Sportingue Club Tourquenois, à 2 h. 1/2 terrain de *Fi. I. d. N.* à Lille.

2e série. — Racing Club roubaisien (3) e — Iris Olympique roubaisien (1), 2 h. 1/2, terrain du R. C. R., rue de Beaumont.

Union sportive tourquenoise (2) e. — Institut industriel du Nord fortuit de l'I. I. de N.

Stade roubaisien (2) e. — Olympique lillois.

Match remis à une date ultérieure.

Iris-Stade lillois (3) e. — Racing-Club lillois (1) 2 h. 1/2, terrain de l'O. L., avenue de Dunkerque.

3e série. — Iris Stand Lillois III e. Stade Roubaisien (3) h. 1/2 terrain de l'O. L., porte de Béthune — Association (1) c. Union Sportive Tourquenoise (2). 9 h. 1/2, terrain de l'Ancienne, boulevard de Cambrai.

4e série. — Union Sportive Tourquenoise (4) e. — Stade Roubaisien (1) 2 h. 1/2, terrain de *FU. S. T.* Boulevard Gambetta.

Championnats du Nord (U. S. F. S. A).

Classement des équipes à ce jour :

Clubs	*Jouées*	*Gagnées*	*Perdues*	*Nulles*	*Points*
Première série					
Racing club Roubaix	6	3	0	1	17
Union sp. Tourcoing	10	7	2	1	15
Olympique Lillois	8	5	3	0	10
Sporting c. Tourcg.	7	3	4	0	6
Iris stade Lillois	8	3	5	0	6
Institut Ind. Nord	8	1	7	0	2
Stade Roubaisien	8	1	7	0	2
Deuxième série					
R. C. R. (2)	8	8	0	0	17
U. S. T. (2)	10	9	1	0	16
S. R. (2)	9	4	3	2	11
J. S. L. (2)	8	4	2	2	10
O. L. (2)	8	2	5	1	5
O. R. (1)	8	2	5	1	5
R. C. L. (1)	6	2	4	0	4
I. I. N. (2)	8	0	7	1	1
Troisième série					
R. C. R. (3)	9	9	0	0	18
S. R. (3)	6	3	3	0	6
S. T. (3)	8	3	2	1	6
Ancienne (1)	5	2	2	1	5
J. S. L. (3)	8	2	5	1	5
I. I. N. (3)	7	0	7	0	0
Quatrième série					
C. L. (4)	3	2	1	0	4
R. C. R. (5)	3	2	1	0	4
U. S. T. (4)	3	0	3	0	0

Il est à remarquer le phénomène des équipes du Racing Club Roubaisien, qui se classent bonnes premières dans toutes les séries; sans aucune défaite à leur actif.

Union Sportive Tourquenoise

Fourrier 1er F. Jonckers

L'équipe II de l'U S T jouera à 2 h. 1/2, sur le terrain de l'U S T, un match avec l'équipe première de la Jeune France du Lycée de Tourcoing.

Ce match sera intéressant puisque doit être joué pour la championnat contre l'Institut Industriel du Nord qui occupe la tête.

L'équipe III jouera un match de championnat à Roubaix, avec l'équipe première de l'Ancienne. Rendez-vous, au terrain de l'U S T à 2 h. 1/2 et départ par le tramway de 3 h. 1/2.

L'équipe IV rencontrera sur le terrain de l'U. S. T. à 9 h. 1/2, l'équipe IV du R. C. R.

L'équipe VI jouera à Mouvaux à 3 heures et non à 2 h. 1/2 comme il a été indiqué. Le Sporting Club de Mesnil. Départ de la gare de Tourcoing à 2 h. 10.

L'équipe I et V entraînement à 11 h. au lieu de 3 heures.

Jeune France du Lycée de Tourcoing

Ce soir, dimanche 17 janvier, l'équipe première de la J. F. L. T. jouera, à 2 h. 1/2, sur le terrain de l'U. S. T. Rendez-vous à 1 h. 1/2 pour le match de foot-ball avec l'équipe seconde de cette société.

Les membres actifs et honoraires de l'U. S. T. et ceux de la J. F. L. T. auront libre entrée sur présentation de leur carte.

CROSS-COUNTRY

Un cross d'entraînement sera lieu aujourd'hui, le départ sera donné à 2 heures précises.

Il est rappelé aux coureurs, que tous les mardis et vendredis, il y a entraînement aux parc Barbieux.

ATHLÉTISME

Championnat de lutte et concours de jeu

Sous ce titre nous avons annoncé que ce double tournoi se disputerait incessamment à l'*Union des Sports* (salle Jeanne d'Arc), 5, rue du Grand Chemin à Roubaix.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui que les séries éliminatoires commencent le dimanche 14 février prochain. Des diplômes, medailles d'honneur et objets divers seront attribués au championnat de lutte, et des diplômes, médailles d'honneur et objets d'art, seront décernés aux vainqueurs du concours de jeu et haltères.

Les inscriptions accompagnées du droit d'inscription de 0 fr. 50 centimes par lutteur, sont reçues dès maintenant à *l'Union des Sports*, 5, rue du Grand-Chemin, à Roubaix. Pour l'athlétisme, les inscriptions sont gratuites.

CYCLISME

Nous apprenons qu'une nouvelle société cycliste vient de se former à Tressin.

Elle a pris pour titre : *La Pelle* et aura son siège chez M. Constant Cailliez, cafetier à la gare de Tressin, canton de Lannoy.

La première assemblée a choisi pour président M. Jules Fourmentraux.

Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Tourcoing. — Parc du Nouveau-Monde, Place Charles-Roussel. — Lundi 18 janvier, 3 de 5 mort pour 200 fr., concours de parc au gagnant, paires de plaisir à 20 fr. Le Nouveau-Monde et les Laniniers contre les Ma chands de beurre et Cordonniers réunis. Mise au parc à 4 heures 1/2.

☆☆

Mardi 19 janvier, 3 de 5 mort pour 200 fr., paires de plaisir à 20 fr. Le Nouveau-Monde contre MM. Ch. Dupont et H. Cliquennois de Lille. Mise au parc à 6 heures.

☆☆

Dimanche 24 janvier se jouera la plus belle partie de la saison. Le Nouveau-Monde, et le Gallo-Club ont marqué MM. Joisson et Lefrancq et Cie pour un 4 de 7 pour 500 fr., enlevée de parc au gagnant. Mise au parc à 4 heures 1/2.

☆☆

Roubaix. — **M. Julien Lefebvre**, cabaretier *Au Pigeon Ecaillé*, rue de Wasquehal, 21, informe les amateurs colombophiles qu'il expose le dimanche 14 janvier, de 9 heures du matin, chez de MM. Gustave Deblome, Louis Delpoux, Théophile Verbeck, Auguste Houzet, J.-B. Lefebvre dit Tisse.

— Dimanche 17 janvier, chez M. Joseph Delbart, au Grand-Place, 39, rue du Vieil-Abreuvoir, exposition organisée par MM. Félix Mondet, César Delcroix et Joseph Delbart. L'exposition aura lieu de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

La société l'Eclair aîlé, établie chez M. Edmond Dépoux, rue de Fontenoy, 19, informe les amateurs qu'un fera une exposition dimanche 17 courant. Les disposants sont E. Delrue, H. Bauwedel, Ch. Dupont et J. Dangueux.

— Dimanche, chez Mme Vandystadt, rue Boucher-de-Perthes, exposition des pigeons de M. Carrele, amateur très connu.

Grande exposition chez M. Pierre Hage, rue de Croix, 44. MM. Emile Doudelet et Pierre Hage, exposeront l'élite de leurs pigeonniers.

— Dimanche 17 janvier, au lieu ou local des Passe-Partout, chez M. E. Debarre, estaminet des Chinois, 20, boulevard de Strasbourg, une magnifique exposition. MM. Alphonse et H. Debeuvrie, exposeront chacun les 15 plus beaux pigeons de leurs pigeonniers.

— Aujourd'hui dimanche, exposition chez M. H. Debouchère, rue de Fourmies, 84. Une partie est engagée entre M. H. Debouchère et M. J. Duvivier.

— Les Deux Unions informent les amateurs qu'ils tiennent à leur disposition des bagues en métal pour jeunes nés en 1904. Le prix de la bague est fixé à 50 centimes dont 1 centimes pour prix qui seront joués à leur concours de jeunes. S'adresser chez M. Delphonse, rue de Tourcoing, 127 ; Grande-Place, 102 ; Nationale ; Carrette, rue de Rome ; Fleury, rue de Carlowitz, 101 ; veuve Maquet, au Parapluie, rue de Lannoy.

☆☆

Tourcoing. — La société colombophile le Pigeon du Nord, chez Mme veuve Wellomme, 6, rue de la Blanche-Porte, organise le dimanche 17 janvier, une exposition avec prix pour les sociétaires. Chaque sociétaire aura le droit d'exposer 4 pigeons, un chacune catégorie. Les pigeons seront vissiles jusqu'à 9 heures du soir. Il y aura deux prix par catégorie.

— La commission de l'Union Colombophile Tourquenoise rappelle à MM. les amateurs se faisant un plaisir de concourir aux pigeons bagués S. N. 2. F. T. et P. A. 03 (Femelles) qui a eu lieu dimanche 17 courant. De magnifiques prix d'honneur seront offerts aux pigeonniers dans chaque catégorie. Mise exceptionnelle 0.05 cent. par pigeon. Pour les conditions voir les affiches spéciales.

Tourcoing. — La Société « Le Pigeon du Nord », établie chez M. Constant Wellomme, 6, rue Blanche-Porte, informe les amateurs colombophiles, qu'elle organise pour dimanche 17 janvier, une exposition, ouverte aux sociétaires avec prix, pour ces sociétaires. Il y aura 3 pigeons classés par catégorie.

On y verra de beaux sujets et quelques remportés de beaux succès.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Dimanche 17 janvier, défiagne d'un 3 de 5 chez Emile Demoulin, cantinier, rue Ledoux de Wattrelos et Heureaux réunis. Mise au parc à 6 heures.

— Lundi 17, au même local, 2 de 3 mort pour 30 fr., contre Dandain et M. Kleutheer réunis. Entrée du parc au gagnant. Mise au parc à 7 heures.

— Dimanche 17 courant, chez M. Charles Roussel, estaminet du Beau Bouquet, aux Trois Ponts, rendez-vous de 1 de 3 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre Vandekerkove de Wattrelos. Mise au parc à 3 heures de l'après-midi.

— Parc du Petit Beaumont, chez Léopold Deracle, dimanche 17 janvier, grand essai de poulets à 11 heures.

— Dimanche local, rendage d'un 2 de 3 morts (tous poulets), pour 20 fr., paires de plaisir à 10 francs contre Lemaire et Dandain réunis. Mise au parc à 6 heures.

— Lundi 17, au même local, 2 de 3 mort pour 30 fr., contre Dandain et M. Kleutheer réunis. Entrée du parc au gagnant. Mise au parc à 7 heures.

— Dimanche 17 courant, chez M. Charles Roussel, estaminet du Beau Bouquet, aux Trois Ponts, rendage d'un 3 de 5 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre Vandekerkove de Wattrelos. Mise au parc à 3 heures de l'après-midi.

— Parc du Petit Beaumont, chez Léopold Deracle, dimanche 17 janvier, grand essai de poulets à 11 heures.

— Dimanche local, rendage d'un 2 de 3 morts (tous poulets), pour 20 fr., paires de plaisir à 10 francs contre Lemaire et Dandain réunis. Mise au parc à 6 heures.

— Lundi 17, au même local, 2 de 3 mort pour 30 fr., contre Dandain et M. Kleutheer réunis. Entrée du parc au gagnant. Mise au parc à 7 heures.

— Dimanche 17 courant, chez Oscar Savary, 2 de 3 morts pour 50 fr., paires de plaisir au gagnant, contre Dandain et la société du Joyeux Ecossais de Flers. Mise au parc à 7 heures.

— Dimanche 17 courant, au Coq Hardi, chez Léon Bernard, rue des Arts, 166, 3 de 5 mort pour 100 fr., paires de plaisir contre les Amis de la société de l'Oseraie Roubaix et Desmyter, de la gare de Mouscron réunis. Mise au parc à 5 heures précises.

— Lundi 18 janvier, chez Florimond, au Tricolon, 3 de 5 morts pour 100 francs, paires de plaisir à dix francs contre Dandain, les Initiés et Charles Noll de Tourcoing réunis. Mise au parc à 3 heures 1/2.

— Au même local, le lundi 21 janvier, 2 de 5 morts pour 10 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre la société de l'Idéale. Mise au parc à 5 h. 1/2.

— Dimanche 24 janvier, il se jouera chez M. Alfred Baudon, rue de Mouvaux, 50, un 3 de 5 mort pour 100 francs, paires de plaisir à 10 fr. contre la société de l'Oeuf de la rue Pellart et Paulin Demuyster, de Mouscron réunis. Mise au parc à 5 h. 1/2.

☆☆

Tourcoing. — Mardi 19 janvier, au Nouveau-Monde, Parc Nouveau-Monde, 3 de 5 mort pour 200 fr., paires de plaisir à 20 fr. Le Nouveau-Monde contre Charles Denis de Roubaix, et Clémencin de Lille. Mise du parc à 6 h. 1/2.

— Parc du Nouveau-Monde, place Charles-Roussel, lundi 18 janvier, 3 de 5 morts pour 200 fr., entrée au gagnant. Paires de plaisir à 20 fr. Le Lainé réunis contre les Marchands de beurre et Cordonniers réunis. Mise au parc à 4 h.

Une importante partie se jouera le 24 janvier au Nouveau-Monde, place Charles-Roussel. Le Nouveau-Monde et le Gallo-Club réunis, attaquent Joisson pour un 4 de 7. L'enjeu est de 500 fr., entrées au gagnant. Mise au parc à 4 h.

PIQUET-MARIAGE

Roubaix. — Le 28 février aura lieu chez M. Emile Dubois, boulevard de Strasbourg, le concours de piquet-mariage qui était fixé au 13 mars.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Laines

Société Industrielle de Reims

Décembre 1903.

Laines brutes. — *Australie.* — Les deux tiers de la récolte sont vendus à l'heure actuelle; les prix restent très fermes.

La Plata. — Les ventes, interrompues pendant une partie du mois par la grève des ouvriers du port, ont repris à des prix toujours très élevés.

Londres. — Le léger fléchissement signalé à la fin de novembre des cinières de novembre n'a pas persisté, et les prix demeurent plus ou moins pendant largement à ceux de la précédente clôture.

Peigné. — Assez bon courant d'affaires sans changement dans les prix. Les cours à fin décembre 1903, comparés à ceux de 1902 représentent une hausse de 7 à 8 0/0 environ sur tous les genres de cross et de 3 à 4 0/0 sur les mérinos de la Plata, tandis que les laines d'Australie, très chères déjà en décembre dernier, se maintiennent plutôt un peu plus que qu'il y a un an.

Peignages. — Les premiers arrivages d'importations directes, sont insuffisants pour alimenter les usines.

Filature en peigné. — *Forfait.* — Demande normale, cours à la parité de ceux des peignés, stocks réduits.

Façons. — Alimentation difficile, prix au plus bas.

Filature en cardé. — Les chargements sont plus importants mais les prix restent très mauvais.

Tissus. — A part quelques lots traités comme toujours à époque des inventaires, les affaires sont restées inférieures à celles de pas changé.

Condition des Laines

Mouvement des mois de décembre 1902 et 1903.

	1902	1903
Laine peignée	575.223 k. 2	531.315 k. 6
— filée	55.114 k. 2	45.107 k. 9
— diverses	90.185 k. 2	47.027 k. 4
Totaux	720.522 k. 6	623.450 k. 9

Mouvement des années 1902 et 1903

	1902	1903
Laine peignée	7.468.129 k. 8	6.270.057 k. 7
— filée	796.929 k. 2	786.022 k. 6
— diverses	635.207 k. 2	776.021 k. 2
Totaux	8.923.266 k. 5	6.833.077 k. 1

TRIBUNE PUBLIQUE

Un groupe d'habitants de la commune de Lys-lez-Lannoy, nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Lys-lez-Lannoy, le 13 janvier 1904.

Monsieur le Directeur du *Travail*,

A Monsieur de Roubaix-Tourcoing.

Nous avons recours à votre aimable journal pour vous informer que nous avons adressé à M. le Maire et MM. les conseillers municipaux de la ville de Lys :

Que c'est avec un bien grand regret que nous nous trouvons forcés de devoir vous demander un renseignement peu banal, mais nécessaire vous allons vous en apprendre à ce sujet. Nous sommes contribuables et patentés et ceux qui ont payé pour la construction de notre Eglise, ce sont nous et nos autres tous. Et alors, comment cela se fait-il que notre musique, dite la fanfare municipale, ne jouera pas à la messe et n'est même bonne solution pour ses exécutions à l'Eglise, comme l'harmonie, d'autant plus que la fanfare est notre musique à nous.

Nous supposons toujours que c'est un partipris, soit de la mauvaise volonté de notre curé, ou de votre côté, Messieurs ; sur des différentes demandes faites à certains conseillers municipaux, il pose à toujours cet réponds que telle ou telle personne qui allez à l'Eglise, soi-disant que certains musiciens jouaient les bals; et comme de sociétés pourraient venir nous narrer les environs qui n'ont pas de